

**Nombre de Membres :**

En exercice : 17  
 Quorum : 9  
 Présents : 15  
 Pouvoirs : 2

**Date de convocation :**

09-06-2022

**Date d'affichage :**

09-06-2022

## Séance du 15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Florence THULLIER, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Catherine MILCENT-VION, Fabrice DERON, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés : Bernard BARELLE (pouvoir à François BONTE)  
 Louis BENOIST (pouvoir à Catherine MILCENT-VION)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Egalement présents : Thierry DEHOURS, Bruno TOURNAY

Chloé Taillart est désignée secrétaire de séance.

### **1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022 :**

M. Bonte demande que ses interventions lors de la séance du 6/04/2022 soient retranscrites :

- Point 6 Budget Primitif 2022  
 M. Bonte demande que le budget prévoie une ligne pour les dépenses sociales, équivalente au budget consacré au concert.
- M. Bonte demande un tableau de répartition des postes du personnel communal.
- Enfin M. Bonte demande que les comptes-rendus des réunions des commissions soient transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### **2 – Enregistrement des réunions du Conseil Municipal :**

M. Christian Poiret propose que les séances du Conseil Municipal soient désormais enregistrées et que les interventions de chacun soient retranscrites in extenso.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3 – Construction d'une Salle de sport et d'un Restaurant scolaire – Avenant n°2 au marché de travaux n°2020-01 :**

Quelques adaptations doivent être apportées dans les travaux en cours, notamment dans la mise en conformité de la résine de sol sur le parquet de la salle de sport.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n°2 au marché 2020-01, ci-dessous :

LOTS	Entreprises		Montants HT
<b>LOT N°01 : Gros-Œuvre</b>	<b>Entreprise Jean Lefebvre</b>	Marché initial	<b>679 722,14 €</b>
Pas de modification			
<b>LOT N°02 : Charpente Bois</b>	<b>FCB Charpentes</b>	Marché initial	360 000,00 €
Suppression pare-pluie et pose lisse basse plinthes		Avenant 1 Lot 02	2 875,00 €
		Total Lot 02	<b>362 875,00 €</b>
<b>LOT N°03 : Couverture</b>	<b>Wallaert</b>	Marché initial	<b>360 000,00 €</b>
Pas de modification			
<b>LOT N°04 : Bardage</b>	<b>Ramery Enveloppe</b>	Marché initial	275 000,00 €
Remplacement bardage lames par tasseaux et pose d'un pare pluie métallique		Avenant 1 Lot 04	55 473,73 €
		Total Lot 04	<b>330 473,73 €</b>
<b>LOT N°05 : Menuiseries Extérieures - Serrurerie</b>	<b>Alnor</b>	Marché initial	<b>351 197,84 €</b>
Pas de modification			
<b>LOT N°06 : Menuiseries Intérieures</b>	<b>Winne</b>	Marché initial	145 598,60 €
Pose de gâches électriques sur les rangements		Avenant 1 Lot 06	2 700,00 €
Réalisation de 12 bancs		Avenant 2 Lot 06	13 440,00 €
		Total Lot 06	<b>161 738,60 €</b>
<b>LOT N°07 : Plâtrerie - Plafonds</b>	<b>MP Entreprise</b>	Marché initial	53 375,35 €
Modification plafonds coupe-feu, bâtis WC et suppression pose BA18		Avenant 1 Lot 07	- 4 090,00 €
		Total Lot 07	<b>49 285,35 €</b>
<b>LOT N°08 : Sol Sportif</b>	<b>STTS</b>	Marché initial	88 664,80 €
Réalisation de la résine de sol conforme		Avenant 2 Lot 08	15 373,80 €
		Total Lot 08	<b>104 038,60 €</b>
<b>LOT N°09 : Carrelage - Faïence</b>	<b>Carrobot</b>	Marché initial	<b>38 511,79 €</b>
Pas de modification			
<b>LOT N°10 : Peinture</b>	<b>Tebiche</b>	Marché initial	57 212,50 €
Enduit et peinture des murs initialement prévus avec BA18		Avenant 1 Lot 10	4 233,90 €
Suppression résine, reprise dans le lot 8		Avenant 2 Lot 10	- 5 803,50 €
		Total Lot 10	<b>55 642,90 €</b>
<b>LOT N°11 : Electricité</b>	<b>Daniel Devred</b>	Marché initial	144 345,15 €
Modif. Ecl. Salle, Coffret 32A, Câbles future vidéosurv. + 3 gâches électriques		Avenant 2 Lot 11	10 073,52 €
		Total Lot 11	<b>154 418,67 €</b>
<b>LOT N°12 : Plomberie – Chauffage - Ventilation</b>	<b>HERVE THERMIQUE</b>	Marché initial	<b>355 590,00 €</b>
Avenant technique plomberie : modifications extraction et radiateurs			<i>Sans incidence financière</i>
Remplacement WC par bâtis + grilles sur chauffage au sol du hall		Avenant 2 Lot 04	5 985,00 €
		Total Lot 12	<b>361 575,00 €</b>
<b>LOT N°13 : Equipement Cuisine</b>	<b>De Graeve</b>	Marché initial	34 842,45 €
Suppression d'un four et ajout d'une armoire positive		Avenant 1 Lot 13	- 2 396,00 €
		Total Lot 13	<b>32 446,45 €</b>
<b>LOT N°14 : Démolitions</b>	<b>Poty</b>	Marché initial	<b>84 997,02 €</b>
<b>LOT N°15 : Equipements Sportifs</b>	<b>Nouansport</b>	Marché initial	43 054,01 €
Fourniture de matériel pour les 4 terrains de badminton		Avenant 2 Lot 15	849,00 €
		Total Lot 15	<b>43 903,01 €</b>
<b>LOT N°16 : VRD - Paysages</b>	<b>Entreprise Jean Lefebvre</b>	Marché initial	519 595,00 €
Tranchée supplémentaire et alimentation gaz salle des fêtes			7 697,45 €
Suppression jeux extérieurs			- 63 233,64 €
Pavage périphérie et pose aco drain			34 438,42 €
Suppression travaux le long salle des fêtes et suppression d'un mât d'éclairage			- 15 616,08 €
		Avenant 1 Lot 16	- 36 713,85 €
		Total Lot 16	<b>482 881,15 €</b>
		Montant HT Marché initial	<b>3 591 706,65 €</b>
		Montant HT Avenant n° 1	<b>22 082,78 €</b>
		Montant HT Avenant n° 2	<b>39 917,82 €</b>
		Nouveau Montant HT Marché	<b>3 653 707,25 €</b>

+ 1,73 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°2 ci-dessus au marché n°2020-01 pour un montant total de 39 917,82 € HT ;
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- dit que les crédits sont prévus au budget, opération d'investissement n° 51.

#### **4 – Centre Aéré été 2022 :**

Mme Le Maire expose à l'assemblée que le centre aéré de Flers-en-Escrebieux accueillera comme chaque année les enfants de Lauwin-Planque durant les sessions de juillet et août 2022.

Les frais facturés par Flers-en-Escrebieux sont fixés à : 100 €/enfant/semaine (90,73 € en 2019).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Commune de Flers-en-Escrebieux
- de fixer la participation financière des familles de la façon suivante (barème identique à celui de 2019) :

Session	Coût facturé à la Commune	Impôts compris entre 0 et 915 €	Impôts compris entre 915 et 1 524 €	Impôts ≥1524 €
Par semaine	100 €	29 €	33 €	39 €

- de fixer les frais de repas comme suit :
  - 4,35 € par repas (coût facturé à la commune par SOLAREST : 6,08 € TTC)
  - 1,45 € par repas pour les familles avec de faibles ressources, après étude du dossier.

#### **5 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des VRD et espaces verts de la Fontaine Bleue – Marché n°2022-06 :**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'Aménagement des espaces publics de la Fontaine Bleue.

Trois propositions d'honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre, ont été reçues :

- Atelier Nervures à Armentières : 91 500,00 € HT
- Cabinet Epure à Willems : 73 500,00 € HT
- AXONEO à Villeneuve d'Ascq : 79 500,00 € HT

Il est précisé, à la demande de M. Bonte qu'il n'est pas prévu de sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- Pour : 14, Contre : 0, Abstentions : 3 : Louis Benoist, Claudette Lasselin, Catherine Milcent-Vion
- de retenir la proposition du Cabinet Epure à Willems pour un montant de 73 500,00 € HT,
  - d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre n°2022-06,
  - dit que les crédits sont prévus au budget-opération financières n°84.

## **6 – Maîtrise d’œuvre pour l’aménagement des VRD et espaces verts de la Place de l’Europe et du Parvis de la Mairie- Marché n°2022-07**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour la maîtrise d’œuvre de l’opération d’Aménagement de la Place de l’Europe et du Parvis de la Mairie.

Trois propositions d’honoraires pour une mission de maîtrise d’œuvre, ont été reçues :

- Urbycom à Hénin-Beaumont : 96 750,00 € HT
- ECAA à Saint-Quentin : 88 500,00 € HT
- Cabinet Epure à Willems : 78 000,00 € HT

Il est précisé, à la demande de M. Bonte, qu’il n’est pas prévu de sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 3 : Louis Benoist, Claudette Lasselin, Catherine Milcent-Vion

- de retenir la proposition du Cabinet Epure à Willems pour un montant de 78 000,00 € HT,
- d’autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d’œuvre n°2022-07,
- dit que les crédits sont prévus au budget-opération financière n°60.

## **7 – Travaux d’aménagement du Parc de la salle de sport et la Réhabilitation de l’espace Jacques Rousseau – Marché n°2022-03 :**

Mme le Maire expose à l’assemblée qu’un avis d’appel public à la concurrence a été publié le 02/02/2022 sur la plateforme numérique CDG596280 et le 04/02/2022 sur le Bulletin Officiel d’Annonce des Marchés Publics (BOAMP - annonce n°22-25193) pour les travaux d’aménagement du Parc de la salle de sports et la Réhabilitation de l’espace Jacques Rousseau.

Le marché est composé de 6 lots. 62 retraits du dossier de consultation ont été effectués sur la plateforme numérique et nous avons reçu 10 offres qui ont été analysées par le maître d’œuvre.

La Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 14 juin 2022 pour examiner les offres et l’analyse du maître d’œuvre.

Elle propose d’approuver le marché avec les entreprises suivantes qui ont présenté les offres les plus intéressantes économiquement :

Lot n°01 : Gros-Œuvre	SARL DEPLANQUES	109 930,70 €
Lot n°02 : Charpente Bois	SARL AMBOIS	95 954,80 €
Lot n°03 : Couverture – Bardage	SNE WALLAERT	246 585,36 €
Lot n°04 : Menuiseries Extérieures – Serrurerie	SA ALTOMARE ALTALU	48 536,00 €
Lot n°05 : Aire de jeux – VRD – Paysages	BONNET - Groupe TERENVI/JARBEAU	358 000,00 €
Lot n°05 : Option reprise du trottoir rue Jaurès	BONNET - Groupe TERENVI/JARBEAU	27 600,00 €
Lot n°06 : Electricité	SAS DANIEL DEVRED	36 000,00 €
	TOTAL HT	922 606,86 €
	TVA 20 %	184 521,37 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 107 128,23 €</b>

Il est précisé, à la demande de M. Bonte, que l’aire de jeux est incluse dans le lot 05.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir les offres des entreprises ci-dessus,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les marchés pour un montant total de 922 606,86 € HT,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits sont prévus au budget-opération financière n°76.

## **8 – Publicité des actes pris par la Commune :**

Mme le Maire expose à l'assemblée que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

M. Christian POIRET propose d'opter pour la publication sous forme électronique sur un site internet à créer. L'intégralité des débats du Conseil Municipal pourra également être mise en ligne sur ce site.

M. Bonte, Mme Lasselin et Mme Milcent-Vion approuvent et proposent de maintenir l'affichage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir la publication sous forme électronique et l'affichage comme modalités de publicité des actes de la Commune.

## **9 – Subvention exceptionnelle à La Clé des Chants :**

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'association La Clé des Chants doit remplacer son piano dégradé. D'autre part, l'association recherchait un chef de chœur. Son recrutement nécessite d'augmenter le budget. L'augmentation du montant des cotisations annuelles des membres (la cotisation est passée de 20 € à 30 €) ne suffit pas pour équilibrer le budget.

Mme le Maire propose d'attribuer à La Clé des Chants une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Mme Henning estime que l'association aurait pu augmenter plus ses cotisations. Elle regrette également un manque de participation de La Clé des Chants à la vie du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 1 Mme Henning) d'attribuer à l'association La Clé des Chants une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

**10 – Dénomination de la voie d'accès de Lauwin-Park à la RD 621 – rue Simone Veil :**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune participe à l'action menée par Douaisis Agglo pour améliorer la qualité de l'adressage. Le but est de fiabiliser les adresses foncières et en particulier d'améliorer la qualité de l'adressage des locaux professionnels.

Dans ce cadre il est nécessaire de donner un nom à la voie qui relie la rue de la Plaine à la bretelle d'accès à la RD 621.

Elle propose de la dénommer : rue Simone Veil (ancienne ministre, première Présidente du Parlement Européen).

Adopté à l'unanimité.

**11 – Décision Modificative n°1 au Budget 2022 :**

M. Christian Poiret propose au Conseil Municipal d'approuver les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

		BP 2022	DM1	Crédits modifiés
Dépenses	020 – Dépenses imprévues	150 000,00	- 32 810,00	117 190,00
	6718 – Autres charges exceptionnelles	0,00	32 810,00	32 810,00
Total			0,00	

Section d'Investissement

		BP 2022	DM1	Crédits modifiés
Dépenses	2152 op 84 – Aménagement Fontaine Bleue	1 900 599,23	- 50 000,00	1 850 599,23
	21318 op 10009 – Travaux Bâtiments	20 000,00	50 000,00	70 000,00
Total			0,00	

Adopté à l'unanimité.

**12 – Jury d'assises 2023 :**

Trois personnes sont tirées au sort dans la liste électorale pour la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises de l'année 2023 :

- 1 - M. Jean BOURBOUZE 31, rue Louis et Julie Sylvain
- 2 - M. Nassre Edenne HADDADI 3, rue des Alouettes
- 3 - Mme Sarah DAVRIL 10 rue Christophe Colomb

**13 – Remboursement d’une session d’ALSH :**

Le jeune Lucas BOUCHEZ, inscrit pour la semaine du 11 au 15 avril 2022 au Centre de Loisirs, n’a pas pu y participer. Il était malade COVID 19.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le remboursement de son inscription, soit 7,50 €, à la mère Mme Nathalie LAINE.

**14 – Question diverses :****A. Liaison Marichez-Hirondelle**

M. Bonte demande des informations sur l’avancement de la liaison douce entre les résidences Marichez et Hirondelle.

M. Christian Poiret propose de rendre le terrain constructible lors d’une prochaine révision du PLU. Il faut en effet envisager d’urbaniser les « dents creuses ». Cette urbanisation permettra de limiter la baisse des effectifs à l’école.

**B. Square Diderot-Stationnement**

M. Bonte demande ce que la mairie compte faire pour empêcher le stationnement gênant d’un camion au square Diderot.

Mme le Maire répond que des barrières de ville ont été posées.

**C. 19 rue Marie Curie – Troubles de voisinage**

La famille Dumetz, 17 rue Marie Curie, subit de nombreuses nuisances des voisins, les locataires du n°19 rue Marie Curie.

La Mairie a mis en œuvre quelques actions, selon ce qu’il est possible de faire juridiquement.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de faire intervenir une entreprise pour enlever les débris jetés chez les Dumetz et chez les intéressés.

Mme Henning rencontrera la famille concernée.

Un huissier devra être missionné pour constater l’état des lieux.

L’ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à 19H55.

**Liste des délibérations :**

DCM 2022-19	Avenant n°2 au marché n°202-01 – Construction d’une salle de sport et d’un restaurant scolaire
DCM 2022-20	Centre Aéré été 2022 – Convention et Tarif
DCM 2022-21	Marché de Maîtrise d’œuvre n°2022-06 – Aménagement des espaces publics de la Fontaine Bleue
DCM 2022-22	Marché de Maîtrise d’œuvre n°2022-07 – Aménagement Place de l’Europe/Parvis mairie
DCM 2022-23	Marché de travaux n°2022-03 – Aménagement Parc salle de sport – Réhabilitation espace Rousseau
DCM 2022-24	Publication des actes pris par la Commune
DCM 2022-25	Subvention à l’association La Clé des Chants
DCM 2022-26	Dénomination de la rue Simone Veil
DCM 2022-27	Décision modificative n°1 au budget 2022
DCM 2022-28	Remboursement d’une session ALSH
DCM 2022-29	19 rue Marie Curie -Enlèvement des débris

**Liste des membres du Conseil Municipal :**

<b>VALLET</b>	Sonia	
<b>POIRET</b>	Fabien	
<b>THULLIER</b>	Florence	
<b>MOHAMMED</b>	Abdallah	
<b>HENNING</b>	Virginie	
<b>HALUT</b>	Xavier	
<b>BARELLE</b>	Bernard	
<b>BENOIST</b>	Louis	
<b>BONTE</b>	François	
<b>LASSELIN</b>	Claudette	
<b>POIRET</b>	Christian	
<b>LUCIDARME</b>	Christine	
<b>MILCENT VION</b>	Catherine	
<b>DERON</b>	Fabrice	
<b>LAGANA</b>	Dominique	
<b>BOITEL</b>	Bruno	
<b>TAILLART</b>	Chloé	